



APPEL A PROJET DOCTORIALES DE SCIENCES CRIMINELLES

Faculté de droit de Lille – 4 décembre 2019

Après les manifestations réussies de Lyon, Grenoble et Nanterre, ayant pu démontrer le dynamisme des jeunes pénalistes, l'Association Française de Droit Pénal organise de nouveau, lors du prochain congrès de l'AFDP, organisé à la Faculté des sciences juridiques de Lille sous la direction des Professeures Julie Alix et Audrey Darsonville, les **Doctoriales de Sciences criminelles**.

Le thème de ces Doctoriales est : « **Gravité et classification tripartite des infractions** ».

Ces Doctoriales se dérouleront à la Faculté des sciences juridiques de Lille le 4 décembre 2019. L'objectif est de permettre aux doctorants et jeunes docteurs, avec l'aide d'enseignants spécialistes de la matière pénale, de travailler ensemble, pour réaliser une contribution à l'issue de la journée.

La contribution sera présentée, par les auteurs sélectionnés, lors du colloque organisé les 5 et 6 décembre novembre, portant sur « Gravité et droit pénal », et fera l'objet d'une publication.

Ces Doctoriales sont ouvertes à tous les doctorants et jeunes docteurs, membres de l'AFDP, intéressés par les questions touchant à la matière pénale.

Pour candidater, il suffit de présenter un rapide projet (1.500 signes) ; les propositions, accompagnées d'un bref CV, doivent être adressées d'ici le 30 septembre 2019 à l'adresse suivante :

jean-baptiste.perrier@univ-amu.fr

Pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter. Pour plus de précisions sur notre association : www.francepenal.org

Jean-Baptiste PERRIER
Professeur à Aix-Marseille Université
Chargé de mission auprès des jeunes pénalistes de l'AFDP

XXIVe congrès de l'Association Française de Droit pénal
Doctoriales
Gravité et classification tripartite des infractions

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales,
Lille, 4 décembre 2019

Gravité et droit pénal sont intimement, consubstantiellement liés. La gravité est même au fronton du code pénal : « Les infractions sont classées, suivant leur gravité, en crimes, délits et contraventions » (article 111-1).

La légitimité du droit pénal repose sur la gravité du comportement commis ou de ses conséquences qui justifient que l'Etat recoure à cet outil extraordinaire qu'est le droit pénal, droit grave parmi les droits, expression ultime du monopole étatique de la violence. Pourtant, si la gravité est au fondement du droit pénal, elle n'est jamais que mentionnée, évoquée, convoquée, non tant par les lois que par les discours sur les lois, sans jamais être définie, ni même esquissée. Les manuels de droit pénal général s'attardent assez peu sur cette notion fondatrice, sauf au détour de l'explication du plan d'un code, des peines encourues ou des mécanismes d'aggravation. La gravité ne suscite que peu de recherches, et pas de théorie générale. Travailler sur la gravité, c'est en effet accéder à toute la subjectivité du droit pénal.

Les manuels de procédure pénale, quant à eux, analysent, de façon parfois critique, la multiplication des régimes dérogatoires pour lutter contre les plus graves criminalités. Ici, la gravité permet pourtant non plus d'appliquer le droit pénal mais de contourner la normalité procédurale. Un peu plus loin, la justice internationale, le droit pénal de l'Union européenne, émergent. Là, la gravité permet de contourner la souveraineté du droit de punir. Que dire de la gravité qui permet au droit pénal de sortir de son lit, de la gravité constatée ou présumée qui ouvre la voie à un droit répressif para-pénal ? La gravité est donc non seulement au fondement du droit pénal, mais elle en constitue aussi l'un des facteurs, voire l'un des moteurs d'évolution.

Pour son congrès 2019, l'Association Française de Droit Pénal propose ainsi de revenir sur les liens qu'entretiennent le droit pénal et la gravité. Le colloque s'attachera dans un même mouvement à tenter de définir les contours de la notion de gravité, les indicateurs qui permettent de repérer les effets qu'elle produit sur le droit, tout autant que ces effets eux-mêmes, tant substantiels que processuels.

Des Doctoriales sont organisées la veille du colloque afin de permettre aux doctorants de travailler ensemble sur une contribution, qui sera présentée, par les auteurs sélectionnés, lors du colloque organisé les 5 et 6 décembre novembre, portant sur « Gravité et droit pénal », et fera l'objet d'une publication.

Programme prévisionnel du colloque 5-6 décembre 2019

Jeudi 5 décembre 2019

9h00 : Ouverture du colloque par le Doyen de la Faculté, Jean-Gabriel Contamin

9h10 : Allocution d'ouverture par le Président de l'AFDP, Jean-Paul Céré, Université de Pau et des Pays de l'Adour

9h20 : Présentation du colloque, Julie Alix et Audrey Darsonville, Université de Lille

9h30 : Ouverture des travaux.

1. L'approche conceptuelle de la gravité

• 9h30-9h50 : *Une approche criminologique de la gravité*, Yves Cartuyvels, Université Saint Louis, Bruxelles

• 9h50-10h10 : *Une approche historique de la gravité*, Nicolas Derasse, Université de Lille et Tanguy Le March'Adour, Université de Douai

• 10h10-10h30 : *Le discours politique et législatif sur la gravité*, Olivier Cahn, Université de Tours

Discussion avec la salle

2. La gravité saisie par les droits étrangers et internationaux

• 11h-11h20 : *La construction allemande de la notion de gravité*, Julien Walther, Université de Metz

• 11h20-11h40 : *Gravité et construction du droit de l'Union européenne*, Juliette Tricot, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

• 11h40-12h : *Gravité et justice pénale internationale*, Bernadette Aubert, Université de Poitiers

Discussion avec la salle

Déjeuner

3. Gravité et théories pénales

• 14h-14h20 : *Gravité et théorie des biens juridiques protégés*, Raphaële Parizot, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

• 14h20-14h40 : *Gravité et classification tripartite des infractions*, par les représentants des Doctoriales

• 14h40-15h : *Gravité et dangerosité*, Jean-Baptiste Perrier, Aix-Marseille Université

• 15h-15h20 : *Gravité et théorie de la responsabilité pénale*, Emmanuel Dreyer, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discussion avec la salle

4. Gravité et pénalités

• 15h50- 16h10 : *Gravité et échelle des peines en droit français*, Jocelyne Leblois-Happe, Université de Strasbourg

• 16h10-16h30 : *Gravité, peines et mesures complémentaires*, Jean-Yves Maréchal, Université de Lille

• 16h30-16h50 : *Gravité et aménagement de peines*, Cécile Dangles, Juge de l'application des peines, TGI de Lille

• 16h50- 17h10 : *Gravité et suivi post-pénal*, Virginie Gautron, Université de Nantes

Vendredi 6 décembre

Matinée sous la présidence de Jean Pradel, Président honoraire de l'Association Française de Droit Pénal

1. **Approche processuelle générale de la gravité**

- 9h30-9h50 : *Gravité et schémas d'orientation pénale*, Marie-Suzanne Le Quéau, Procureure Générale près la Cour d'appel de Douai (sous réserve)
- 9h50-10h10 : *Gravité et preuves pénales*, Etienne Vergès, Université de Grenoble
- 10h10-10h30 : *Gravité et prescription de l'action publique*, Edouard Verny, Université Paris II Panthéon-Assas

Discussion avec la salle

2. **Gravité de l'infraction et particularismes processuels**

- 10h50-11h10 : *Le symbolisme de la Cour d'assises*, Laurence Delhay, Conseillère à la Cour d'appel de Rennes
- 11h10-11h30 : *Gravité, juridictions et procédures dérogatoires*, Haritini Matsopoulou, Université Paris-Sud
- 11h30-11h50 : *Gravité et traitement pénal des mineurs*, Hélène Acquier, magistrate, ENPJJ
- 11h50-12h10 : *Gravité et répression des infractions en droit pénal des affaires*, Frédéric Stasiak, Université de Nancy
- 12h10-12h30 : *Gravité et fluctuations des droits de la défense*, Me Franck Berton (sous réserve)

Discussion avec la salle

14h15 - Remise du prix de thèse Emile Garçon

Conclusion : Gravité et mutations du droit pénal

- 14h30-15h30 : Table ronde, Modérateur, Jean-Christophe Saint Pau, Université de Bordeaux : *L'appréciation de la gravité comme fondement des mutations du droit pénal par le Conseil constitutionnel et la Cour européenne est-elle satisfaisante ?* Xavier Pin, Université Lyon III, Damien Roets, Université de Limoges.
- 15h30-15h50 : *Rapport conclusif*, Geneviève Giudicelli-Delage, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

16h *Clôture des travaux*

Cocktail de clôture
